



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Fédération PSTE

27 avril 2017

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable à la CAP de l'Inspection du travail du 26 juin 2018

Cette CAP, qui devait avoir lieu le 17 mai puis le 13 juin ne se tient finalement que ce 26 juin, donc bien tardivement, principalement du fait de l'administration, les effectifs de référence n'ayant été arrêtés que début avril. Ce bégaiement répété de la CAP résulte en amont de la publication tardive des postes vacants, qui elle-même résulte des suppressions de postes que nos services ont subies début 2018...

Ceci est dommageable à tous égards : pour les agents qui attendent leur mutation, parfois dans des situations personnelles difficiles, pour le bon fonctionnement des services dans lesquels les postes vacants impliquent des intérimaires alourdissant les charges de travail. Ces réorganisations répétées impactent très défavorablement le mental des agents. L'Inspection du travail serait-elle devenue le nouveau France Telecom ou la SNCF qui hoquètent une réorganisation tous les deux ans avec les risques psycho-sociaux que l'on sait ? Nous espérons que non, sans en être sûr...

Le SYNTEF-CFDT s'associe également aux autres OS pour dénoncer le report de la CAP consacrée aux recours et à la discipline au 4 juillet ce qui ne permettra pas à certains élus de siéger, du fait de la multiplication des déplacements en cette période de début de congés.

Nous souhaiterions que le Ministère respecte davantage le dialogue social ne serait-ce qu'en y consacrant des modalités concrètes appropriées en lieu et place d'un calendrier mené tambour battant. Précipitation et cacophonie ne donnent rien de bon, alors que notre Ministère est censé donner l'exemple en matière de QVT ...

Nous continuons à dénoncer la situation des effectifs, notamment dans les pôles Travail et l'existence de postes n'ayant pas fait l'objet de publication. Comment conduire de

front le renforcement général des contrôles appelés par le gouvernement et en particulier en matière de PSI ainsi que la réalisation des actions collectives de tous niveaux avec des effectifs contraints ? Nous dénonçons ces injonctions contradictoires ! Cette privation de moyen s'observe dans tous les grades et à toutes les fonctions : ainsi, les agents de secrétariat font par endroit cruellement défaut, alors même que l'organisation du travail prescrit de les transformer en assistant.es de contrôle parties prenantes à la réalisation de ces actions. Il y a loin de la coupe aux lèvres, et la formation prévue de ces agents n'est pas achevée (loin de là) dans toutes les régions. Cela retarde le fonctionnement optimal des services et pénalise les agents de secrétariat qui ne peuvent prétendre au classement dans le groupe de niveau 1 tant qu'ils n'ont pas suivi la formation et réalisé les tâches attachées à ces modules... Que fait l'administration centrale pour corriger ces dysfonctionnements, rappeler les DIRECCTEs à leurs obligations en la matière, allouer les moyens appropriés ?

Le SYNTEF-CFDT tient aussi à rappeler que la réalisation des missions de l'inspection du travail suppose que tous les niveaux prennent leur responsabilité : la réduction des effectifs ne peut pas, ne doit pas nous conduire à baisser les bras. Le SYNTEF-CFDT refusera toujours cette vision suicidaire qui consiste à se démettre de nos missions tout simplement parce que notre survie est à ce prix. Les agents quel que soit leur grade doivent remplir leurs tâches : ils ne peuvent certes pallier les sous-effectifs et on ne peut leur demander de remplir une si impossible tâche, mais des attitudes de démission de fait ne sont pas davantage admissibles. Or, celles-ci s'observent à tous les niveaux et peuvent concerner certains responsables chargés du pilotage, en région et en département voire au niveau central. En effet, comment expliquer sinon qu'à ces niveaux dits élevés, des attitudes d'évitement deviennent la règle, devant des décisions certes difficiles et peu populaires mais forcément attachées au management le plus attachées à ces fonctions ? Ainsi, les plus à blâmer en matière de défaillance du rendu-compte ne sont peut-être pas les agents, incités qu'ils sont à poursuivre une opposition strictement idéologique à la saisie dans Wik'It par la tranquille passivité de certains responsables. Comment valoriser notre action et défendre un budget dans de telles conditions ? Cette situation déstabilise également les responsables d'Unité de Contrôle lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, puisque ce désengagement des agents en matière d'activité et/ou d'obligation de rendu compte s'exerce en toute impunité. Nous scions ainsi encore plus vite la branche sur laquelle nous sommes, le tronc qui nous enracine, l'assise de notre légitimité en rejetant ainsi un principe constitutionnel issu de la nuit du 4 août 1789.

S'agissant de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail, nous constatons que les critères de choix privilégiés par les régions ne prennent pas suffisamment en compte les efforts déployés par certains candidats qui ont joué le jeu en passant et repassant l'examen CRIT. Il avait pourtant été souligné lors des échanges entre les syndicats et l'administration, que cette liste d'aptitude particulière devait avoir pour but de corriger la situation pour des candidats qui bien que méritants, étaient recalés à l'examen du fait de difficultés à l'oral mais ayant accepté de jouer le jeu, en faisant notamment l'effort de passer l'examen, gage de motivation.

De manière générale, nous rappelons que c'est le SYNTEF-CFDT qui a demandé l'élargissement à son maximum de la liste d'aptitude, dite liste « CRIT ». Aussi, notre syndicat ne peut que regretter que ce système de promotion ne soit pas reconduit au-delà de 2019. Le SYNTEF-CFDT dénonce vivement le manque d'engagement et de moyens mis sur la table s'agissant de l'achèvement du processus de requalification des contrôleurs du travail. Le Cabinet a une attitude désinvolte voire méprisante qui n'est

pas digne de sa fonction. Cela porte également préjudice au dialogue social puisque les OS se sont engagées dans un processus de négociation alors même qu'en réalité aucune marge de manœuvre n'était laissée à ce dialogue. Sans grain à moudre pourquoi mettre les partenaires sociaux autour de la table ? La Ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard. Nous demandons qu'en urgence, cette position soit entièrement revue et que des propositions sérieuses nous soient faites.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Jacques ROGER – UT du Cher
Isabelle SERRES – UR Occitanie
Christel LAMOUREUX – UT Paris
Frédérique LIBAUD-MAYERE – UD de l'Ain**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail
et Directeurs du Travail**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne PARIS 07
Tél : 01 44 38 29 20 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr